



GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



Trente-huitième session de la Commission

Siège de la FAO, Rome (Italie), 19–24 mai 2014

**Rapport sur les activités intersessions relatives à l'aquaculture en 2013–2014,
et recommandations et programme de travail pour 2014–2015**

INTRODUCTION

1. Le présent document propose une synthèse des travaux réalisés par le Comité de l'aquaculture (CAQ) et ses organes subsidiaires au cours de la période intersessions. Il présente également les principales conclusions, les conseils de gestion et le programme de travail pour 2014–2015.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE (CAQ)

2. Pendant la période intersessions, aucune réunion statutaire sur l'aquaculture n'a eu lieu. Par conséquent, depuis la huitième session du Comité de l'aquaculture (France, mars 2013) ce dernier a mis en œuvre son programme de travail tel que convenu et recommandé lors de sa dernière session et de la trente-septième session de la Commission (Croatie, mai 2013).

3. Les travaux entrepris par le Comité de l'aquaculture se sont appuyés sur les réseaux actifs d'experts régionaux des États membres et ont été mis en œuvre à l'aide du système informatique SharePoint fourni par le Secrétariat de la CGPM et grâce à un échange régulier d'informations, ainsi que la participation mutuelle aux ateliers sur les projets. Les activités présentées ci-après sont conformes au Programme-cadre de la CGPM, tel qu'il est défini dans le document GFCM:XXXVIII/2014/7.

4. La liste des réunions prévues est la suivante:

- Journée de réflexion sur l'aquaculture, destinée à définir les étapes de la création d'une plate-forme aquacole multi-acteurs (Tunisie, juin 2013);
- Étude pilote (étape I) sur l'identification des indicateurs et des zones affectées à l'aquaculture durable au Monténégro (Monténégro, juillet 2013);
- Étude pilote (étape III) sur la mise en œuvre d'un système d'indicateurs pour l'aquaculture durable (Tunisie, novembre 2013);
- Atelier régional sur l'identification de points de référence pour les indicateurs économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance sur l'aquaculture (Turquie, décembre 2013);
- Atelier sur le rôle des organisations d'aquaculteurs dans la zone de compétence de la CGPM (Turquie, décembre 2013);
- Réunion ad hoc pour le lancement de la plate-forme aquacole multi-acteurs de la CGPM (AMShP, Aquaculture Multi-Stakeholder Platform) (Turquie, décembre 2013);

- Réunions sur les indicateurs pour l'aquaculture durable (projet InDAM) et leur application, et sur la coopération entre le Maroc et la CGPM sur l'aquaculture durable (Maroc, janvier 2014);
- Troisième session du Groupe de travail sur la mer Noire (Turquie, février 2014).

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS PRINCIPAUX DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE

5. Les activités du Groupe de travail sur l'aquaculture durable et du Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge ont été entreprises conformément au Programme-cadre de la CGPM¹.

6. Les principaux résultats des activités du Comité de l'aquaculture, y compris les réunions mentionnées ci-dessus, peuvent être résumés comme suit:

Groupe de travail sur l'aquaculture durable

7. **L'étude pilote au Monténégro** a été organisée en coopération avec le projet régional AdriaMed de la FAO. Son objectif était de créer une aquaculture marine en haute mer. Elle a consisté en une application pratique et une identification des zones de mariculture potentielles à l'aide d'indicateurs et de la définition des zones qui pourraient être affectées à l'aquaculture au Monténégro.

8. **L'étude pilote (étape III) en Tunisie** était destinée à examiner un ensemble d'indicateurs et leur utilisation pratique par les agriculteurs et d'autres acteurs clé. Elle s'est focalisée sur l'utilisation de données réelles obtenues auprès d'une série de fermes piscicoles et par la méthode des feux tricolores. Ses différentes étapes ont abouti, entre autres, à mieux faire connaître les indicateurs et à permettre leur utilisation effective pour le suivi des exploitations aquacoles.

9. **L'Atelier sur la détermination de points de référence** pour l'aquaculture a permis aux participants d'examiner et d'identifier des points de référence pour les indicateurs régionaux couvrant les aspects sociaux, économiques et de gouvernance de l'aquaculture durable. Ils ont étudié certains de ces points de référence et renseigné leurs fiches méthodologiques (niveau d'applicabilité, méthodologie de calcul et de détermination du point de référence, source des données). Une réunion organisée en parallèle avec le Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge a permis aux participants d'examiner les points de référence des indicateurs environnementaux et les principaux éléments de la finalisation du programme de suivi environnemental. Ils ont également effectué des travaux préliminaires sur des indicateurs spécifiques sur l'élevage de mollusques et la gestion des lagunes. Ces deux résultats ont également été présentés lors de la réunion de lancement de la plateforme sur l'aquaculture.

10. **La réunion sur les indicateurs pour une aquaculture durable et leur application au Maroc** a permis de présenter la méthodologie et les résultats du projet InDAM, d'examiner les priorités nationales pour l'aquaculture et de décrire l'application d'indicateurs à l'aquaculture, ainsi que les prochaines étapes possibles de la coopération sur l'aquaculture au Maroc.

11. **L'atelier «L'avenir de l'aquaculture grecque: bâtir une industrie durable dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières»**, organisé par le projet Pegaso financé par le fonds FP7 de l'Union européenne et le Centre hellénique de recherche marine (Grèce, novembre 2013) a présenté les résultats et les méthodologies relatifs à l'identification et à la sélection des indicateurs.

¹Plus précisément dans le cadre des projets InDAM (Indicateurs du développement durable de l'aquaculture et directives pour leur utilisation en Méditerranée) et SHoCMed (Développement de la sélection des sites et de la capacité de charge pour l'aquaculture méditerranéenne dans les zones adaptées aux activités aquacoles), tous deux cofinancés par l'Union européenne (UE), et dont la phase III s'est terminée en janvier 2014.

Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge

12. Un **appui technique a été fourni au Monténégro**, en coopération avec AdriaMed, pour la prise en compte des zones affectées à l'aquaculture dans le plan d'aménagement national des zones côtières. Cet appui a pris la forme d'un renforcement des capacités nationales en aménagement de l'espace marin et en aquaculture – par exemple l'utilisation du système d'informations géographiques (SIG) dans le zonage pour l'aquaculture, l'échange de cartes et d'informations sur l'utilisation des zones côtières.

13. Des **directives pour le programme de suivi environnemental harmonisé** en ce qui concerne l'élevage de poissons dans des cages marines dans les zones affectées à l'aquaculture ont été élaborées grâce à la création d'éléments clés (GFCM:XXXVIII/2014/Inf.8). Le programme de suivi environnemental est une série d'indications techniques visant à évaluer les effets et les incidences de l'aquaculture sur l'environnement et sur l'aquaculture elle-même.

Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM)

14. Les activités menées par le Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée en collaboration avec les points focaux nationaux sont résumées ci-après.

15. Un **système de communication de données** pour les centres de production aquacoles destiné à améliorer la procédure d'envoi de données au sein du SIPAM a été lancé, conformément à la Recommandation GFCM/35/2011/6 et selon la structure convenue avec les points focaux nationaux (segment de production, environnement, nombre de centres de production, groupe d'espèces et nom de l'espèce).

16. Dans le cadre du **Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches**, une collaboration a été établie avec Eurostat pour la révision de questionnaires standard mondiaux sur l'aquaculture et l'élaboration de directives sur l'aquaculture qui aura lieu pendant la période intersessions du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (2013–2016).

17. Suite à l'adoption des Recommandations GFCM/33/2009/4 et GFCM/35/2011/6, les **États membres de la CGPM ont soumis des données sur l'aquaculture** dans le système d'information SIPAM pour les années de référence de 2008 à 2012 (encore en cours pour 2012).

Gestion des lagunes côtières méditerranéennes - interactions entre l'aquaculture et les pêches de capture (LAMED)

18. Le projet LaMed (Gestion des lagunes côtières méditerranéennes - interactions entre l'aquaculture et les pêches de capture) a pris fin en décembre 2013 et le **document technique Lagunes côtières méditerranéennes: gestion durable et interactions entre l'aquaculture, la pêche de capture et l'environnement** a été finalisé et publié (GFCM:XXXVIII/2014/Dma.2).

19. La base de données **sur les lagunes côtières méditerranéennes** a été actualisée. De plus, les «Directives pour la gestion durable des lagunes côtières en Méditerranée et en mer Noire», rédigées par le secrétariat, ont été complétées avec des éléments clés pour la définition d'indicateurs spécifiques (GFCM:XXXVIII/2014/Inf.15).

Groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles

20. L'**enquête régionale sur les organisations d'aquaculteurs** a été finalisée. Elle a été mise en œuvre en coopération avec l'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe centrale et orientale (Eurofish) et cela a permis d'effectuer une évaluation préliminaire des organisations d'aquaculteurs.

21. Les participants à la **réunion sur les organisations d'aquaculteurs** ont discuté du rôle important de ces organisations dans le secteur de l'aquaculture et souligné l'insuffisance actuelle de données sur les marchés et la non-réglementation de l'offre et la demande sur le marché, ainsi que le manque de communication entre les agriculteurs et la société.

Groupe de travail ad hoc sur la mer Noire

22. Le **Groupe de travail sur la mer Noire** (volet de l'aquaculture) a examiné les progrès réalisés en matière de collecte de statistiques sur la production aquacole et les centres de production. Des progrès ont également été réalisés dans l'élaboration de directives pour les activités de repeuplement avec des poissons d'élevage et d'un programme de surveillance destiné à évaluer les incidences sur les stocks de poissons sauvages, ainsi que les informations sur la conception du repeuplement.

Plate-forme aquacole multi-acteurs (AMShP)

23. La **journée de réflexion sur l'aquaculture** a permis concrètement de lancer des discussions au sein de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée en vue de la création de la plate-forme aquacole multi-acteurs. Les résultats de cette journée ont été résumés dans un document de travail qui a été ensuite complété par des experts régionaux et a servi de base pour la création de la plate-forme.

24. Ont participé à la **réunion de lancement de la plate-forme AMShP** un large éventail de parties prenantes (administration, agriculteurs, chercheurs, ONG) qui ont examiné les principales priorités pour l'aquaculture dans la région et se sont mis d'accord sur les aspects suivants liés à la plate-forme AMShP: forums thématiques et domaines stratégiques, nature et champ d'application, principaux problèmes à résoudre, objectifs et bénéficiaires, avantages pour les pays, fonctionnement et approche générale, approche stratégique et *modus operandi* (GFCM:XXXVIII/2014/Inf.7).

Autres questions

25. Dans le cadre de la Présidence italienne de l'Union européenne (deuxième semestre 2014), une **conférence régionale de haut niveau** sera organisée par l'Italie sur le thème principal du développement durable de l'aquaculture dans la zone de compétence de la CGPM et traitera de l'importance de ce secteur stratégique pour la sécurité alimentaire et la croissance économique. À cet égard, la Commission est invitée à examiner son rôle lors de cet événement très important et à demander au Secrétariat de collaborer étroitement à son organisation. La CGPM jouera un rôle déterminant en apportant une contribution technique de qualité et, dans le même temps, sa participation active lui permettra d'obtenir de précieux résultats et de soutenir la création d'une aquaculture durable dans la région.

26. Une **coopération** a été établie avec Eurofish et FAO-Globefish, ainsi qu'avec l'Institut européen de l'alimentation méditerranéenne (IEAMED) en Espagne, pour l'organisation de deux rencontres: la première sur les données du marché sur les produits aquacoles et la deuxième sur la qualité et la sécurité sanitaire des produits aquacoles.

27. Une **proposition de projet** a été soumise en mars 2014 dans le cadre du programme Horizon 2020 de l'Union européenne en réponse à l'appel à projets intitulé «Mise en œuvre d'une approche écosystémique de l'aquaculture en Europe». Elle émane d'un consortium dirigé par le Scottish Marine Institute et dont la FAO-FIRA/CGPM fait partie parmi 22 institutions au total, au sein et en dehors de l'Union européenne. Si ce consortium remporte cet appel d'offres, la FAO-FIRA/CGPM effectuera une analyse régionale sur les pratiques actuelles de l'aquaculture en matière d'aménagement de l'espace marin, qui sera présentée et examinée lors d'un atelier régional.

SUGGESTIONS ET AVIS SUR L'AQUACULTURE

28. Sur la base des principales conclusions et des résultats des activités des organes subsidiaires et des projets du Comité de l'aquaculture, la gestion de l'aquaculture a fait l'objet des conclusions et recommandations importantes suivantes:

Interactions entre l'aquaculture et l'environnement, et programme de suivi environnemental

- Conformément à la Résolution GFCM/36/2012/1 relative aux Directives sur les zones affectées à l'aquaculture, la création de zones affectées à l'aquaculture doit être accompagnée par la mise en place d'un programme de suivi environnemental conçu pour évaluer la qualité de l'environnement et l'impact sur l'aquaculture. À sa trente-sixième session (Maroc, mai 2012), la Commission a chargé le Secrétariat et le Comité de l'aquaculture de commencer à élaborer des directives spécifiques sur le suivi environnemental pour l'aquaculture. Les principaux éléments permettant d'établir des directives pour un programme de suivi environnemental harmonisé ont été élaborés (GFCM:XXXVIII/2014/Inf.8). Ces directives doivent être considérées comme un outil de gestion mis à la disposition des autorités et des aquaculteurs pour optimiser l'utilisation des zones affectées à l'aquaculture. Ces directives ciblent les activités d'élevage de poissons marins en cage et visent principalement à: i) respecter le service écologique fourni par les écosystèmes et réduire les incidences locales sur l'environnement; ii) définir les mesures à prendre pour mettre en place un système d'enregistrement des paramètres environnementaux relatif aux activités d'aquaculture.

Repeuplement avec des produits aquacoles

- Les activités de repeuplement de populations de poissons sauvages avec des juvéniles marins d'élevage (par exemple le turbot ou d'autres espèces d'élevage) ont été examinées en détail par le Groupe de travail sur la mer Noire. Ces activités doivent prendre en compte une «approche responsable appliquant le principe de précaution», ainsi que la conservation de la biodiversité marine. Cette approche doit prévoir, entre autres, la mise en place d'un système d'enregistrement de données afin d'évaluer les interactions avec les activités de pêche et les résultats.

Pratiques de gestion de l'aquaculture

- Promouvoir, en collaboration avec les aquaculteurs et les organisations d'aquaculteurs, le développement et l'application de meilleures pratiques de gestion pour une aquaculture responsable prenant en compte les composantes économiques, sociales et environnementales de la durabilité. Les meilleures pratiques de gestion doivent s'efforcer d'accroître à la fois la quantité et la qualité des produits en prenant en considération la sécurité sanitaire et la santé animale. L'adoption des meilleures pratiques de gestion pourrait également améliorer, entre autres, l'image de l'aquaculture au sein du grand public et l'acceptabilité des produits aquacoles par les consommateurs. Ces pratiques doivent être spécifiques à chaque espèce et adaptables aux spécificités locales.

Statistiques sur l'aquaculture

- Améliorer le système régional mis en place par la CGPM pour la collecte de données sur les statistiques de production et les centres de production aquacoles, conformément à la Recommandation GFCM/35/2011/6. Une distinction doit être faite entre les sous-régions (par exemple 37.3 et 37.4) lorsqu'il existe des élevages d'une espèce donnée dans plusieurs de ces sous-régions.

Plate-forme aquacole multi-acteurs (AMShP)

- Soutenir le développement durable de l'aquaculture dans la région grâce à la création d'une plate-forme aquacole multi-acteurs visant à permettre une participation plus large des acteurs de l'aquaculture, à améliorer l'échange d'expériences, d'informations et de connaissances, et à renforcer la collaboration.

- Appuyer la création de la plate-forme aquacole multi-acteurs en prenant en compte ses quatre forums thématiques et ses dix domaines stratégiques indiqués ci-après, ainsi que les priorités définies pour le développement de l'aquaculture dans la région (GFCM:XXXVIII/2014/Inf.7):

- Forum thématique 1: Cadre réglementaire (*Domaines stratégiques: Aménagement de l'espace et zones affectées à l'aquaculture; Gouvernance et cadres réglementaires*)
- Forum thématique 2: Environnement et contrôle des maladies (*Domaines stratégiques: Interactions entre l'aquaculture et l'environnement; Contrôle des maladies et santé des animaux aquatiques*)
- Forum thématique 3: Qualité et marchés des produits aquacoles (*Domaines stratégiques: Qualité et sécurité sanitaire des produits, des marchés et des consommateurs; Responsabilité sociale; Autonomisation des organisations d'aquaculteurs*)
- Forum thématique 4: Technologie et production d'aliments pour animaux (*Domaines stratégiques: Recherche, partage de connaissances et transfert de technologies; Production et gestion durables d'aliments pour animaux; Innovation et diversification technologiques*)

- Mobiliser des fonds extrabudgétaires et préparer des actions concrètes et des propositions de projets conformément au Programme-cadre de la CGPM, mais également en appui à la plate-forme aquacole multi-acteurs.

Avis sur la gestion des lagunes

- Les *Directives pour la gestion durable des lagunes côtières en Méditerranée et en mer Noire*, dont le but était de fournir des orientations générales et des éléments clés pour la gestion des lagunes côtières dans la zone de compétence de la CGPM, ont été complétées et finalisées avec des éléments clés pour l'élaboration d'indicateurs spécifiques. Ces directives doivent être examinées en vue de leur adoption éventuelle (GFCM:XXXVIII/2014/Inf.15).

PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR 2014–2015

29. La liste d'activités proposées pour la période intersessions (2014–2015) donnera la priorité aux activités de suivi adoptées par le Comité de l'aquaculture à sa huitième session, en prenant en compte les priorités définies par les organes subsidiaires du Comité de l'aquaculture.

Groupe de travail sur l'aquaculture durable

- Poursuivre la diffusion des résultats et des réalisations, en continuant à encourager la participation des acteurs concernés à l'utilisation des indicateurs, y compris à l'aide d'études pilotes, de manière à planifier et suivre le développement de l'aquaculture;
- Finaliser les travaux sur les indicateurs pour l'élevage de mollusques et l'aquaculture marine à terre;
- Finaliser les points de référence des indicateurs régionaux et leurs fiches méthodologiques.

Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge

- Fournir un appui technique et transférer les connaissances sur les zones affectées à l'aquaculture et le zonage pour l'aquaculture;
- Renforcer le réseau d'experts régionaux sur la sélection de sites et le programme de suivi environnemental;
- Poursuivre les travaux sur les normes de qualité environnementale et se concentrer sur la spécificité des sites (par exemple bathymétrie, courants marins, type de fonds marins).

Groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles

- Identifier les priorités régionales pour la qualité et la sécurité sanitaire des produits, des marchés et des consommateurs en relation avec les produits aquacoles.
- Collaborer avec les aquaculteurs et les organisations d'aquaculteurs pour promouvoir les meilleures pratiques de gestion.

Groupe de travail sur la mer Noire – composante aquaculture

- Finaliser les directives sur les activités responsables aux fins de repeuplement en poissons et de renforcement des stocks;
- Finaliser l'inventaire des fermes aquacoles marines et en eaux saumâtres, ainsi que des centres de production;
- Identifier les besoins en formation et préparer un programme spécifique basé sur ces besoins;
- Collaborer à l'organisation du Symposium international sur la pêche et les sciences aquatiques (Trabzon, Turquie, septembre 2014).

Plan de travail du Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM)

- Suivre les progrès de la collecte de données (centres de production et statistiques sur la production);
- Finaliser le système de communication de données pour les centres de production;
- Finaliser la production de données statistiques et l'inventaire des fermes aquacoles marines et en eaux saumâtres dans la région de la mer Noire;
- Dans le cadre de la collaboration avec le groupe sur l'aquaculture du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, et en collaboration avec Eurostat, revoir les questionnaires standard sur l'aquaculture utilisés par les membres du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches et travailler à l'élaboration de directives.

Autres activités clés du Comité de l'aquaculture et du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches

Plate-forme aquacole multi-acteurs (AMShP)

- Organiser une réunion de planification et déterminer les actions immédiates et à long terme nécessaires pour rendre la plate-forme opérationnelle, en s'appuyant sur les connaissances existantes en relation avec chaque forum thématique et domaine stratégique;
- Assurer la liaison avec les acteurs du secteur, les fermes aquacoles, les organismes de recherche et les autres parties prenantes pour encourager leur implication et leur participation aux activités de la plate-forme aquacole;
- Lancer un examen et une analyse des initiatives, des projets, des métadonnées et des banques de données régionaux existants en lien avec les forums thématiques et les domaines stratégiques de la plate-forme;
- Développer la composante informatique de la plate-forme;
- Préparer des propositions pour les projets financés sur des fonds extrabudgétaires pour soutenir et alimenter les activités de la plate-forme à intégrer dans le Programme-cadre de la CGPM.

Conférence régionale sur l'aquaculture durable

- Collaborer à l'organisation et la mise en œuvre de la Conférence régionale sur le développement durable de l'aquaculture avec le Gouvernement italien pendant le semestre de la Présidence italienne de l'Union européenne (deuxième moitié de 2014, en collaboration avec la FAO et ses partenaires).

Autres

30. Le programme de travail proposé comprend également les activités suivantes:

- Collaborer avec Eurofish et Globefish à l'organisation d'un atelier sur les données de production et de commercialisation dans le secteur aquacole européen du loup et de la dorade, en mettant l'accent plus particulièrement sur l'accessibilité et la disponibilité des données sur l'aquaculture marine régionale, les informations sur les données relatives aux tendances des prix du marché des produits aquacoles, la production prévisionnelle et la stratégie, et les méthodologies de coopération pour améliorer les communications.

- Collaborer avec l'Institut européen de l'alimentation méditerranéenne (IEAMED) à l'organisation de la réunion sur le rôle de la consommation de poissons de l'aquaculture méditerranéenne dans la santé et la nutrition humaines, en mettant l'accent sur l'importance du secteur aquacole en Méditerranée en relation avec la consommation humaine et les systèmes alimentaires durables, la santé, la qualité et la nutrition, la compétitivité du marché et les critères de qualité.

31. Les participants aux réunions mentionnées ci-dessus s'intéresseront plus particulièrement à certains des sujets abordés dans le domaine stratégique de la plate-forme AMShP relatif à la qualité et à la sécurité sanitaire des produits, des marchés et des consommateurs, et comprendront les principales organisations d'aquaculteurs et d'autres parties prenantes.

32. Enfin, les activités suivantes sont proposées:

- Inviter le Comité de l'aquaculture à aborder, lors de sa neuvième session, les questions relatives à sa réorganisation, à la lumière de la création et du fonctionnement de la plate-forme aquacole multi-acteurs et de ses domaines stratégiques, ainsi que des activités du Programme-cadre de la CGPM.

- Préparer une proposition de projet dans le cadre de l'initiative Horizon 2020 de l'Union européenne relative au programme de travail sur la «sécurité alimentaire, l'agriculture et la sylviculture durable, la recherche marine et maritime, la recherche sur les voies de navigation intérieure, et la bioéconomie», et en particulier sur les sujets liés à la mise en œuvre d'une approche écosystémique pour l'aquaculture européenne, en collaboration avec les divisions de la FAO concernées et les réseaux d'experts et les partenaires du Comité de l'aquaculture.

Réunions et sessions de formation prévues pour 2014–2015

TITRE	PÉRIODE	LIEU
Groupe de travail sur l'aquaculture durable / Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge – InDAM/SHoCMed – FAO AdriaMed - Étude pilote en Albanie en appui à la création de la zone affectée à l'aquaculture et à l'utilisation d'indicateurs pour le développement de l'aquaculture	Sera fixée ultérieurement en 2015	Albanie
Comité de l'aquaculture – Réunion de lancement de la plate-forme aquacole multi-acteurs	Sera fixée ultérieurement	Sera fixé ultérieurement
Neuvième session du Comité de l'aquaculture; en même temps aura lieu la quinzième session du SIPAM	Février 2015	Marrakech (Maroc)

33. Toutes les activités et réunions mentionnées, à l'exception des réunions statutaires du Comité de l'aquaculture devront être organisées avec des fonds extrabudgétaires conformément au Programme-cadre de la CGPM.

MESURES PROPOSÉES À LA COMMISSION

34. La Commission est invitée à examiner les activités conduites par le Comité de l'aquaculture et ses organes subsidiaires pendant la période intersessions et à fournir des indications sur toute suite à donner jugée nécessaire, ainsi que sur les stratégies de travail à adopter. Elle est également appelée à examiner et à approuver, le cas échéant, les conclusions et les avis du Comité de l'aquaculture.

35. Enfin, la Commission est invitée à examiner les activités proposées telles que décrites dans le présent rapport. Elle souhaitera peut-être faire connaître ses priorités et examiner les incidences budgétaires de la finalisation du programme de travail.